

SECRETARIAT GÉNÉRAL 102 AVENUE

7 JAMES

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
RELATIVES ET FINANCIÈRES

85/314 Du 10/03/85

ARRÊTÉ N° /MSE/314/MEF-314-08
Portant promotion au titre de l'année
1984, de Monsieur M. Mulin Antoine,
Ingénieur des Cadres de la Catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques
(Eaux et Forêts).

LE MINISTRE, M. TANGA,

VISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1977;
(/u l'ordonnance n° 14/84 du 23/8/84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 6/7/79;
(/u la loi n° 15/82 du 3 Février 1982 portant Statut
général des Fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2/87/FE du 21 Juin 1980 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 60/8/FE du 3 Mars 1980 fixant le Statut
Cercles de la Catégorie A, des Services Techniques;
(/u le Décret n° 62/13/MEF du 3 Mai 1982 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 62/17/FE du 5 Juillet 1982 fixant les
Catégories et hiérarchies des Cadres créés par la loi n° 15/
82 du 3 Février 1982 portant Statut Général des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 62/18/FE du 5 Juillet 1982 relatif à
la nomination et à l'avancement des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 63/17/FE-TE du 25 Juin 1983 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 74/8/FE du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/496/FE du 5
Juillet 1982 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le Décret n° 8/85 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier ministre;
(/u le Décret n° 4/85 du 13 Août 1984 portant nomination
des membres du Gouvernement;
(/u le Décret n° 13/85 du 27 Décembre 1984 portant
libération des avancements des agents de l'Etat;
(/u le Décret n° 6/85 du 20 Août 1984 portant organisa-
tion des intérieurs des provinces du Gouvernement;
(/u le Décret n° 85/313 du 10/03/85 portant inscription au
tableau d'avancement au titre de l'année 1984 de Monsieur
M. Mulin Antoine, Ingénieur des Cadres de la Catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts);

RECHERCHES :

.../...

Surin

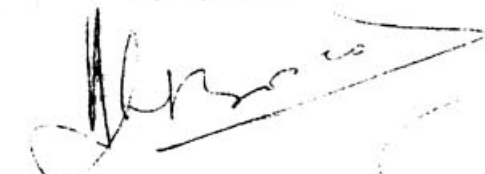
ARTICLE 1er - Monsieur OKO Antoine, Ingénieur de 4e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Laur et Forêts) en Service à la Direction de la Classe, de la Pêche et de la Pisciculture (DCPP), à Brazzaville, est promu au 3e échelon de son grade au titre de l'année 1984 pour compter du 01-10-1984. ACC: Négant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORFC et Communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 13 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie
Forestière



Henri DJOMBO

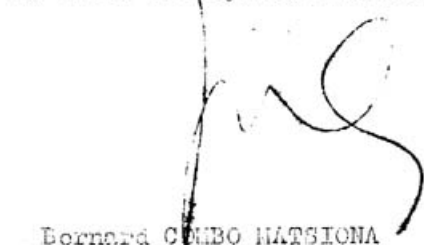
Le Ministre des Finances et du
Budget,



Itihé Ossétounba LEMOUNDZOU

Angé Edouard POUNGUI

Le Ministre du travail
de l'Emploi, de la Réforme
de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS :

- JORFC2
- SGG/BC2
- DGTFP/DEF3
- DGB2
- DCF2
- MEF2
- SGEF2
- DAAF/SAP4
- INTERESSE1

./.